

Lettre d'info n°8 du 12 novembre 2019

Si vous changez d'adresse électronique, n'oubliez pas de nous prévenir.

1293 abonné(e)s à la lettre d'info du SNEP Aix Marseille



C'est la grève à ne pas manquer. Nous vous appelons à vous mobiliser massivement lors de cette journée pour montrer au gouvernement qu'il ne peut pas nous précariser impunément.

ACTION LE 5 DECEMBRE : SAUVONS NOTRE RETRAITE !

Un tremplin pour dire stop à ce gouvernement, stop à ces réformes, stop aux inégalités croissantes dans notre pays.



Retrouvons nous toutes et tous dans la rue !

Les enjeux sont énormes ! Non ce n'est pas seulement une affaire des anciens ! Nous sommes tous concernés.es retraités d'aujourd'hui comme les actifs, retraités de demain

Des acquis extraordinaires ont été arrachés progressivement par les luttes de l'ensemble des

salariés dont nous faisons partie. Divers domaines sont concernés comme la Fonction Publique, la Sécurité Sociale, les Retraites.... Il y a nécessité, il y a obligation d'agir tous ensemble car il y a là pas simplement la défense de nos droits mais aussi la possibilité, par la solidarité, d'aller bien plus loin, au bénéfice de tous !

La volonté délibérée du Gouvernement est **de privatiser et d'individualiser les retraites et d'en faire une source de profits** en ouvrant les portes aux assurances et donc à un nouveau marché juteux.

Alors oui, je serai parmi vous tous et il faudra certainement poursuivre notamment le 6 décembre où j'espère vous retrouver à la journée formation EPS de l'académie.



Réforme du système de retraite : en fait des reculs sociaux ! (cf ATTAC)

- **Recul n°1** : Le point central du projet gouvernemental tient à une clause peu discutée et pourtant essentielle. Il s'agit de **figer les dépenses de retraites à leur niveau actuel (14 % du PIB)**. La part des retraités dans la population augmente d'environ 150 000 nouveaux retraités par an, c'est donc la **baisse du niveau des pensions**, déjà commencée avec les « réformes » précédentes, qui est ainsi **programmée**. *La capitalisation deviendrait ainsi dans cette logique un complément indispensable... pour celles et ceux qui en auraient les moyens.*
- **Recul n°2** : **Suppression des régimes spéciaux**. Cette réforme repose sur le principe qu'« un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé ». *Ce qui grave dans le marbre les inégalités salariales considérées comme immuables. Elle ne prend pas en cause Les spécificités, la pénibilité au travail. Elle lisse tous les métiers étant supposés identiques : un conducteur de bus, un conducteur de train, un pilote d'avion ont des responsabilités énormes vis-à-vis des citoyens et citoyennes qu'ils transportent ; un chirurgien a aussi des responsabilités dans le résultat de ses opérations, un médecin a des responsabilités dans l'établissement d'un diagnostic médical. Toutes ces professions verront disparaître leurs régimes spéciaux. NB : Les régimes spéciaux « pèsent » 3% des retraites, le motif n'est donc pas le poids de la dépense ...*
- **Recul n°3** : Avec un **système par points, la pension sera calculée sur l'ensemble de la carrière** et non sur les 25 meilleures années, ce qui sera nettement moins favorable, et pénalisera encore plus les salariés les plus précaires, en particulier les femmes. *Cette réforme universelle aggrave les inégalités et injustices sociales et salariales. Elle va écraser le niveau des retraites comme en 1993 lorsque BALLADUR a fait prendre en compte les 25 meilleures années pour le secteur privé au lieu des 10 meilleures années comme précédemment. Sans aucune mesure de correction pour contrer les inégalités sociales et salariales.*
- **Recul n°4** : Dans un régime par points où le montant de la pension dépendra de **paramètres dont les valeurs évolueront au cours du temps** (prix d'achat du point, valeur de service, c'est-à-dire valeur du point permettant de calculer le montant de la pension versée...). *En langage technique, on passe d'un régime à prestations définies à un régime à cotisations définies. Il n'y a plus de solidarité inter-générationnelle puisque l'on arrive à un système d'individualisation des pensions qui pousse à la capitalisation individuelle.*
- **Recul n°5** : cadeau fait aux super-riches en matière de taux de cotisation, qui passerait à 2,8 % au-dessus du plafond de 120 000 euros de salaire annuel. Les personnes se trouvant dans cette situation sortiraient du système commun sur la partie supérieure à ce seuil et entreraient dans un régime par capitalisation. La porte est ainsi ouverte à **un dépérissement progressif de la répartition en baissant simplement petit à petit le plafond retenu**, ce qui amènerait un nombre croissant de personnes à recourir à la capitalisation et obérerait les ressources consacrées à la répartition. *Ce n'est plus un véritable système par répartition. Malgré les dires continus d'Emmanuel MACRON, de son Gouvernement et des parlementaires.*
- **Recul N°6** : Il est prévu de **mettre les policiers et les militaires à part**, ce qui fait perdre le caractère d'universalité de cette réforme). *Les Fonctionnaires ne seraient donc plus régis par le « Code des pensions Civiles et Militaires ». Les 6 derniers mois ne seraient plus pris en compte pour le calcul du montant de leur retraites L'aumône faite par DELEVOYE de prendre en compte les primes ne touche qu'une petite partie des Fonctionnaires qui vont y perdre énormément, Les enseignants (avec peu de primes) en particulier.*

**ALORS, ... ON SE RETROUVE TOUS ENSEMBLE,
EN GREVE ET EN MANIFESTATION
LE 5 DECEMBRE,
ACTIFS ET RETRAITES,
POUR UNE PREMIERE ETAPE DE REFUS, SOLIDAIRE, MASSIVE, DYNAMIQUE,
EXIGEANTE ET DETERMINEE.**



[Pourquoi faire grève ? \(Tract de la FSU\)](#)
[Lire le communiqué de l'intersyndicale](#)

Journée de l'EPS du 6 décembre : entrez dans l'action pour défendre l'EPS à l'école.



Les journées de l'eps du 6 décembre au lendemain de la mobilisation du 5 décembre sur les retraites vont nous permettre de signifier que nous souhaitons un moratoire immédiat pour construire des épreuves nationales dans chaque apsa.

Ces journées pédagogiques articulent des temps de pratiques en basket et en football, et des temps de débats sur l'eps, son évolution et la place de la performance.

Participez avec votre équipe et commencez à faire entendre notre voix pour défendre une eps de qualité pour les élèves.

IMPORTANT

Le délai d'inscription est dépassé mais pas de souci. Si vous souhaitez participer à ce grand rendez-vous de l'EPS de l'Académie contactez-nous à cette adresse (s3-aix@snepfsu.net) ou en remplissant le [formulaire de contact](#) de notre responsable académique.

Ce que fait le SNEP : Congrès de la FSU 13



Vos représentants du SNEP-FSU académiques sont présents au congrès de la FSU 13 qui a lieu **aujourd'hui 12 novembre et demain 13 novembre 2019 au lycée Saint Exupéry de Marseille**, afin de débattre et discuter des orientations de la FSU (Le SNEP est un des syndicats de la FSU). Ces débats donnent lieu à des propositions qui seront votées au niveau départemental puis national lors du congrès de Clermont Ferrand qui aura lieu du 9 au 13 décembre 2019

Pour votre information, 4 thèmes généraux sont discutés et votés :

Thème 1 : Education, formation, recherche, culture : un service public pour le progrès social.

Thème 2 : La fonction publique, pour réaliser le service public, une idée moderne.

Thème 3 : Transition écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique.

Thème 4 : Pour une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien.

[Cliquez ici pour lire l'intégralité des thèmes](#)



Actualités Académiques en bref !!!

- Demandes de **Postes adaptés et aménagements de poste** à destination des personnels confrontés à des difficultés de santé au titre de l'année scolaire 2020-2021 : les dossiers pourront être adressés **jusqu'au 4 décembre 2019 inclus** *date de retour des dossiers administratif à la DIPE, et médical au service Santé du rectorat* : (Cf. BA N°827 du 23/09/2019 circulaire à destination des personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale du second degré) : <https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/uploads/BA/BA827/DIPE827-611.pdf?ts=1571230984>
- Congé de formation professionnelle au titre de l'année scolaire 2020/2021 : [DIPE827-612.pdf](#)
- Instructions relatives au remboursement des frais de changement de résidence 2019-2020 [DSDEN04829-4.pdf](#)
- Modalités de prise en charge des frais de déplacement des personnels en situation de service partagé / en situation de rattachement administratif - Année scolaire 2019-2020 - Application Chorus-DT : [DSDEN04827-3.pdf](#)
- Le [Bulletin académique \(DIPE/19-827-611 du 23/09/2019\)](#) à l'attention de tous les personnels désirant constituer un dossier médical pour l'année prochaine est paru récemment.
- le SNEP-FSU d'Aix-Marseille met à votre disposition sa **fiche n°2** regroupant **toutes les infos et démarches à ne pas rater**.

Si le SNEP-FSU peut vous accompagner dans votre carrière, proposer des évolutions pédagogiques, c'est grâce à votre adhésion.

SYNDIQUEZ-VOUS !!!



Se syndiquer dès maintenant, c'est donner les forces collectives dont nous avons toutes et tous besoin pour défendre la profession et l'EPS, pour revaloriser tous les aspects de notre métier, nos carrières, nos salaires.

Le paiement en ligne et le prélèvement automatique sont les deux formules les plus pratiques et les plus utilisées pour adhérer.

- Le [paiement en ligne](#) permet d'adhérer en quelques clics avec votre CB. C'est le moyen le plus rapide !
- Le prélèvement automatique, pratique, avec un RIB. Pour les fidèles, c'est la meilleure façon de ne pas oublier de renouveler votre adhésion chaque année (sans avoir à refaire les « formalités »). (Un courrier annuel vous sera adressé pour demander de confirmer ce choix.)
- Le paiement classique par courrier (à l'adresse de votre trésorier départementale SNEP : [liste ici](#)) avec chèque(s) et [bulletin d'adhésion](#) est toujours possible, bien sûr.

Pensez au coût réel de la cotisation après déduction fiscale - 66% !

*Exemple P.EPS 5^e échelon 160€ -> déduction 105.60 = **54.40 €***



Le bureau académique SNEP-FSU Aix-Marseille

La qualité de syndiqué(e) 2019-2020 et/ou 2018-2019 vous permet de recevoir cette lettre, si vous nous avez confié votre adresse électronique. Elle vous permet d'être informé(e) de toutes les mises à jour du site ainsi que des infos urgentes.

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, cliquez sur aix-unsubscribe@snepsu-aix.net.

Pour répondre à cette lettre cliquez sur webmaster@snepsu-aix.net